

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annie-lachance-csscotesud-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/b462e7628676c4c74f0a8ea9)
<https://www.cadre21.org/membres/b462e7628676c4c74f0a8ea9>

Date d'obtention : 2025-09-05 20:05:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace pour mieux outiller les intervenants en milieux scolaires et elle permet d'intervenir rapidement dans les situations de sextage. C'est également un travail de collaboration avec

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais avoir un guide clair des étapes à suivre dans les situations de sextage. La formation rendra mes interventions efficaces et uniformise en plus la manière de faire pour tous les milieux.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos.

Suivre l'aide-mémoire des étapes qui se trouve dans la trousse.

Conserver la confidentialité

Soutenir les jeunes dans le processus.